

Charte du Club TIC
Chambre de commerce et d'industrie des Landes
2016

Le contexte

Dans le cadre de la Commission des Services de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes (C.C.I. des Landes), un groupe de travail a été constitué en 2006 avec des entreprises appartenant au secteur d'activités de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le projet consistait à proposer aux entreprises landaises des manifestations autour des TIC.

La charte du Club TIC permet de définir le cadre et l'engagement des membres du Club TIC et de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes.



Objectifs du Club TIC

Le Club TIC est un groupe de réflexion et de travail.

Le périmètre géographique du Club couvre l'ensemble du département des Landes.

Il suit 4 objectifs principaux :

- Impulser et animer un réseau local de prestataires de services du secteur de l'informatique, de la communication, des télécommunications, de l'internet et du multimédia afin de favoriser les synergies d'entreprises et le développement des réseaux professionnels.
- Favoriser la promotion et valoriser les compétences des entreprises landaises de ce secteur d'activité.
- Sensibiliser les entreprises landaises sur les usages des TIC.
- Echanger sur des sujets thématiques et élaborer des projets du club TIC (salon, manifestations autour des TIC, ...)

Fonctionnement du Club TIC

Le Club TIC est animé par la C.C.I. des Landes qui participe aux réunions et qui organise les événements s'y afférant.

Les réunions du Club TIC au nombre d'une dizaine par an, sont programmées les mardis et/ou Jeudis dans les locaux de la CCI ou dans d'autres lieux.

Les thématiques des réunions sont proposées par la C.C.I. des Landes et par les membres du Club.

Les sujets traités peuvent être divers : thèmes techniques, observatoire économique du secteur, présentation des entreprises membres, rencontres avec des acteurs...

Format des réunions :

- Premier temps : Présentation rapides de présents + une présentation plus approfondie d'un des membres à tour de rôle
- Second temps : intervenants ou échanges sur les sujets thématiques et projets du club TIC.

Des réunions exceptionnelles peuvent être rajoutées pour préparer des manifestations particulières.

Participants au club

Ce Club est destiné aux prestataires de services landais du secteur TIC.

Les entreprises deviennent membre du Club après signature de la « **charte du club TIC** » (avec renouvellement annuel) et acceptation de la « **charte d'éthique et des conditions de déontologie du club TIC** » (Cf. annexe).

L'entreprise membre du club contribue à la vie financière et matérielle du Club TIC par le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année : 50 € H.T. en ce qui concerne 2016.

Ressources

Les ressources du Club TIC sont constituées des cotisations annuelles et d'éventuelles subventions publiques et privées qu'il pourra recevoir.

Intégration nouveau membre :

Les entreprises du secteur d'activités de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du département des landes peuvent demander à rejoindre le Club TIC.

Pour être intégré au Club TIC, l'entreprise doit prendre contact avec Pierre SALLES de la CCI des Landes.

Lors d'un rendez-vous, cette entreprise sera qualifiée par Pierre SALLES et un (ou plusieurs) membre(s) du club.

L'intégration au Club TIC se fera, lors d'une réunion du club, par la présentation de l'entreprise entrante avec cooptation du (ou des) membre(s) du Club

Radiation d'un membre :

La qualité de Membre du Club TIC se perd par :

Le non respect de la charte du Club TIC et de sa charte d'éthique et des conditions de déontologie

Le non paiement de la cotisation annuelle

L'abandon (démission) volontaire du club

La cessation d'activité

ENGAGEMENTS DE LA CCI DES LANDES

La C.C.I. des Landes s'engage à :

- Désigner un interlocuteur privilégié au sein de la C.C.I. des Landes, chargé du Club TIC : Pierre SALLES, Conseiller d'entreprises de la C.C.I. des Landes.
- Aider les entreprises à formaliser leurs besoins et leur proposer les actions opérationnelles qui y répondent, en suivant un plan d'actions annuel validé par les membres du Club.
- Prendre en charge l'animation, le suivi opérationnel, logistique et technique des réunions.
- Mettre à disposition du Club TIC les moyens techniques (organisation des réunions, invitation, réservation des salles, matériel) nécessaires à son bon fonctionnement.
- Assurer la promotion du Club TIC auprès des entreprises du territoire : promotion des entreprises membres, favoriser la mise en relation avec les entreprises
- Assurer la valorisation et la reconnaissance du Club par la communication de ses actions :
 - ✓ Par le biais de son site internet et réseaux sociaux
 - ✓ Lors d'opérations organisée par la CCI des Landes
- Identifier les entreprises du territoire, de la filière TIC, les rencontrer et proposer de devenir membre du Club TIC

ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU CLUB TIC

Le chef d'entreprise s'engage à :

- Accepter la charte d'éthique et les conditions déontologiques du club TIC (cf. annexe)
- Etre régulièrement présent aux réunions du Club : assister au moins à 50% des réunions du Club TIC (sous réserve de radiation si non respect).
- Participer, en fonction de ses compétences et de ses disponibilités, à l'animation des opérations organisées par la CCI des Landes, par exemple :
 - ✓ « Ateliers Performance numérique » (réunions de sensibilisation sur les usages des TIC à destination des entreprises TPE landaises)
 - ✓ « Business Meeting » et Rencontres d'entreprises
 - ✓ .../...
- Lorsqu'un membre est choisi pour intervenir lors d'un évènement CCI, il agit tant que Membre du club TIC et non à titre professionnel : il doit promouvoir les usages des TIC et non pas son entreprise en particulier.
- à tout mettre en œuvre pour rencontrer les chefs d'entreprise adressés par la CCI des Landes
- Participer aux réunions de réflexion ou d'information, agir en toute transparence et synergie dans la réalisation des projets communs au Club ainsi qu'aux décisions du Club
- Assurer la confidentialité des échanges tenus au sein du Club TIC.

Entreprise signataire de la charte :

Activité :

Nom, prénom du chef d'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

e-mail :

Fait en 2 exemplaires.

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Cachet de l'entreprise

Signature du Chef d'entreprise

Cachet C.C.I. des Landes

Signature du Directeur général